



DANS SA SEANCE DU 16 FEVRIER 2026 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire aux MBC pour les modifications et l'adjonction d'un mur de soutènement, parcelle 148 ;
- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. René Lyon, parcelle 294, Le Vieux Bourg 20 pour des transformations sur le bâtiment ECA n° 148

La municipalité